



MOBILITÉS DURABLES : six EPCI du Haut-Rhin s'engagent en faveur du covoiturage

DOSSIER PRESSE | 06 OCTOBRE 2023

Sommaire

Une mobilisation collective des EPCI en faveur des mobilités durables	3
Le choix partagé de développer le covoiturage domicile-travail	4
Six EPCI s'engagent en faveur du covoiturage avec Klaxit par BlaBlaCar Daily	6
Contacts presse	12

UNE MOBILISATION COLLECTIVE DES EPCI EN FAVEUR DES MOBILITÉS DURABLES

Depuis 2020, les présidents des 16 EPCI du Haut-Rhin (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) se rencontrent tous les trois mois pour échanger sur les bonnes pratiques et partager les initiatives de chaque collectivité. Des groupes de travail se sont ainsi organisés, notamment sur la thématique des mobilités. En effet, le sujet des Mobilités rassemble toutes les intercommunalités, qui ont chacune fait le choix de se doter depuis 2021 de la compétence d'« Autorité organisatrice de la mobilité », compétence nouvelle créée par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Un schéma directeur des mobilités adopté à l'échelle du Haut-Rhin

Le sujet des mobilités concerne tout un chacun directement et personnellement, puisque les pratiques de mobilité ont un impact significatif sur :

- les consommations énergétiques,
- la qualité de l'air,
- et le bien-vivre des habitants.

Pour orienter ces pratiques tout en développant l'attractivité économique locale, également essentielle pour un territoire et ses habitants, les services proposés et les infrastructures mises en place en matière de mobilité sont déterminants.

Dans le contexte écologique, énergétique et économique actuel, une approche durable des mobilités est en effet indispensable.

Afin de répondre à ce défi d'une mobilité plus durable, tous les EPCI du Haut-Rhin se sont mobilisés et ont construit ensemble une vision partagée de l'avenir des mobilités à l'échelle du territoire et au-delà.

Après consultation des services de l'État, de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), des Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), de SNCF Réseau et des voisins Bâlois, des positions communes se sont dégagées sur :

- l'intérêt de nouveaux services pour compléter le maillage et simplifier l'accès aux services,
- l'importance d'un réseau vélo dense et cohérent,
- ou encore le déploiement de bornes de recharges électriques.

Ces propositions ont été regroupées dans une esquisse de schéma directeur des mobilités du Haut-Rhin transmise à la Région Grand Est, chef de file des mobilités. Signé en mars 2023, ce Schéma directeur des Mobilités inclut notamment le développement du transport public et ferroviaire, et les pistes cyclables.

LE CHOIX PARTAGÉ DE DÉVELOPPER LE COVOITURAGE DOMICILE-TRAVAIL

Dans le cadre de ce Schéma directeur des Mobilités adopté à l'échelle du Haut-Rhin, la question du covoiturage a suscité l'intérêt de beaucoup, et tout particulièrement de six EPCI prêts à s'engager collectivement pour proposer ce nouveau service complémentaire de déplacement, notamment dans le cadre des trajets domicile-travail. Ce service est également un atout pour les entreprises du territoire qui doivent se doter d'un Plan de Mobilité Employeur.

Le covoiturage, un service complémentaire à développer

À l'occasion des rencontres trimestrielles entre les 16 EPCI du Haut-Rhin, la question du covoiturage a rapidement émergé comme un nouveau service à développer, complémentaire de l'offre de transports existante. Un groupe de travail spécifique « Covoiturage » a été mis en place avec les collectivités volontaires.

En effet, 70% des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels, la quasi-totalité en autosolisme. Le covoiturage présente donc un potentiel de développement important avec un impact significatif sur la réduction des consommations énergétiques et sur la baisse du trafic.

Plusieurs conditions sont cependant à réunir pour espérer développer cette pratique dans un territoire, notamment :

- organiser les mises en relations entre conducteurs et passagers,
- gérer les aspects financiers et assurances,
- garantir le retour,
- créer un réseau de conducteurs prêts à accueillir des passagers,
- intégrer les preuves de covoiturage.

Des expériences menées ces dernières années montrent que, pour que le covoiturage se développe sur de courtes distances, le conducteur doit percevoir un peu plus que le coût perçu du carburant (environ 2€), alors que le passager souhaite quant à lui payer un peu moins.

C'est pour cette raison que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 autorise les collectivités à verser une allocation destinée à couvrir cette différence entre ce que paie le passager et ce que perçoit le conducteur.

En outre, Mulhouse Alsace Agglomération a mené une expérimentation avec l'opérateur de covoiturage Klaxit de novembre 2021 à juin 2022, laquelle a démontré le potentiel de ce service (jusqu'à 2900 trajets par mois), à condition d'en limiter le coût pour les passagers. Cette expérimentation a également montré que le périmètre pertinent du covoiturage dépassait celui de l'agglomération.

Le choix d'un dispositif de covoiturage partagé et souple pour les EPCI

L'objectif du groupe de travail « Covoiturage » était de mettre en place un service de covoiturage cohérent et lisible pour l'utilisateur.

Dans ce cadre, les EPCI participant au groupe de travail ont abouti au constat partagé :

- qu'il existe un réel intérêt à mettre en place un service de covoiturage pour compléter les services existant, tout en s'interrogeant sur la bonne formule (ligne de covoiturage ou service de porte à porte, choix de la tarification...),
- que les trajets dépassent le périmètre de chaque territoire, d'où l'intérêt de réfléchir à l'échelle de plusieurs EPCI voire du bassin de mobilités ou du département,
- que le contexte national est favorable au covoiturage avec la mise en place de la prime covoiturage de 100€ et des subventions du Fonds Vert,
- qu'il existe une problématique de maîtrise des coûts.

Pour répondre aux besoins de chaque collectivité « Autorité Organisatrice des Mobilités » (AOM) sur son propre territoire, les membres du groupe de travail ont construit ensemble **un dispositif « à la carte » avec quatre grands principes communs pour un service cohérent et lisible à l'échelle du département :**

- **Un financement des trajets par l'AOM où se situe le lieu de travail ;**
- **Un opérateur unique, avec des charges négociées ;**
- **Un ticket passager au tarif conseillé de 0,50 €/trajet ;**
- **Une enveloppe budgétaire pour les AOM qui est plafonnée.**

En dehors de ces quatre grands principes partagés, chaque EPCI conserve la liberté de se lancer ou non dans la démarche, et d'adapter le dispositif selon ses besoins.

La souplesse de ce dispositif permet également à de nouvelles collectivités de le rejoindre à tout moment.

L'écomobilité, une opportunité pour les entreprises

Une étude consacrée aux salariés et à la mobilité indiquait que 88% d'entre eux étaient favorables à ce que leur entreprise prenne davantage en compte les problématiques de mobilité pour favoriser leur bien-être et pour 73% des salariés, il est du devoir des entreprises de répondre aux problématiques de déplacement de leurs salariés en vue de limiter l'impact environnemental de leurs trajets.

Source : « Les salariés et la mobilité », sondage Salesforce pour BVA, octobre 2018.

Aux côtés des pouvoirs publics, les acteurs du secteur privé sont les plus attendus pour promouvoir la mobilité durable.

En effet, les entreprises ont un réel rôle à jouer dans le développement du covoiturage sur les trajets domicile-travail, que ce soit :

- par leurs actions en faveur de la sensibilisation auprès de leurs salariés (possibilité d'organiser des ateliers en distanciel ou en présentiel, animés par l'opérateur de covoiturage Klaxit par BlaBlaCar Daily).
- par la mise en place du Forfait Mobilité Durable, qui offre aux employeurs la possibilité de promouvoir des moyens de transport plus écologiques et de répondre à une attente des collaborateurs en s'inscrivant dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Cette mesure incitative n'est pas obligatoire mais elle reste cependant fortement conseillée pour toutes celles et ceux qui souhaitent attirer de nouveaux talents et renforcer leur éco-responsabilité.

SIX EPCI S'ENGAGENT EN FAVEUR DU COVOITURAGE AVEC KLAXIT par BlaBlaCar Daily

Le Gouvernement accélère le développement du covoiturage et lance en 2023 le Plan national covoiturage du quotidien pour promouvoir le covoiturage courte distance. Il affiche un objectif de triplement du nombre de trajets réalisés en covoiturage d'ici 2027. C'est pourquoi il a mis en place en 2023 plusieurs aides financières via le Fonds vert pouvant atteindre 50% des dépenses. C'est dans ce contexte favorable que six EPCI du Haut-Rhin ont d'ores-et-déjà décidé de s'engager via le dispositif commun élaboré par le groupe de travail « Covoiturage », en s'appuyant sur l'application Klaxit par BlaBlaCar Daily.

Un dispositif commun et un seul opérateur via l'application Klaxit par BlaBlaCar Daily

En cette rentrée 2023, six EPCI du Haut-Rhin ont fait le choix de développer le covoiturage sur le territoire en s'engageant collectivement via un dispositif commun :

- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A),
- Saint-Louis Agglomération,
- la Communauté de communes de la Région de Guebwiller,
- la Communauté de communes Centre Haut-Rhin,
- la Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach
- la Communauté de commune Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

Toutes soutiennent financièrement le développement du covoiturage sur leur territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien via l'application Klaxit par BlaBlaCar Daily. Ce choix d'opérateur de covoiturage s'est fait sur la base des expériences antérieures et du respect du cahier des charges établi par le groupe de travail « Covoiturage ».

Grâce à l'aide financière des EPCI, les conducteurs peuvent recevoir jusqu'à 3€ par passager par trajet et ce dernier ne coûte que 0,50 € pour le passager.

Alors que la hausse des prix de l'énergie pèse sur les budgets des ménages, ce soutien est essentiel dans une région où l'usage de la voiture est prédominant pour se rendre au travail. **En effet, dans le département du Haut-Rhin, plus de 78 % des actifs se rendent au travail en voiture.**



L'application Klaxit par BlaBlaCar Daily, un fonctionnement simplifié et attractif

Le fonctionnement via l'application Klaxit simplifie l'usage du covoiturage pour les conducteurs et passagers, en trois étapes :

- **Étape 1** : les passagers et conducteurs téléchargent l'application Klaxit par BlaBlaCar Daily et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
- **Étape 2** : l'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.
- **Étape 3** : grâce au dispositif et à l'incitation financière des EPCI :
 - **le conducteur reçoit une compensation de 2 € à 3 € par trajet et par passager**, selon la distance parcourue (spécificité : de 1 € à 3 € pour la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux),
 - **pour les passagers, les 10 premiers trajets sont gratuits puis ne coûtent que 0,50 € grâce au soutien des différentes collectivités.**

Exemples d'économies réalisées par les conducteurs :

- trajet de Mulhouse à Saint-Louis, soit 34 km : le conducteur reçoit 3 € par passager et le passager ne débourse que 0,50 € ;
- trajet de Guebwiller à Ensisheim, soit 13 km : le conducteur reçoit 2 € par passager et le passager ne débourse que 0,50€ ;
- trajet de Rouffach à Volgelsheim, soit 25 km: le conducteur reçoit 2, 50 € par passager et le passager ne débourse que 0,50€.

Il est à noter que les automobilistes qui changent leurs habitudes de déplacement en partageant leurs trajets peuvent également recevoir la « **Prime Covoiturage de 100 €** » mise en place en janvier 2023 dans le cadre du plan national du covoiturage du quotidien.

Les conducteurs peuvent en bénéficier en partageant pour la première fois dix trajets sur l'application Klaxit par BlaBlaCar Daily. Ce montant s'ajoute aux économies déjà réalisées en covoiturant.



Un dispositif soutenu financièrement par les six EPCI en partenariat avec Klaxit

À propos de Klaxit par BlaBlaCar Daily

Créé en 2012 par Julien Honnart et Cyrille Courtière, Klaxit est le leader du covoiturage domicile-travail en France. Pour créer des réseaux de covoiturage locaux, Klaxit s'appuie sur les entreprises, qui proposent le service à leurs collaborateurs, et les collectivités territoriales, qui subventionnent les trajets effectués en covoiturage. En 2023, Klaxit compte 350 entreprises clientes et plus de 50 collectivités locales partenaires.

En mars 2023, BlaBlaCar et Klaxit ont annoncé leur rapprochement pour rassembler à l'horizon 2024 leurs offres de covoiturage domicile-travail au sein de l'application BlaBlaCar Daily. L'objectif est de poursuivre la stratégie de partenariats avec les entreprises et collectivités mise en œuvre par Klaxit tout en bénéficiant de la notoriété de la marque BlaBlaCar Daily afin de faire du covoiturage un réflexe quotidien pour des millions de Français.

« Nous sommes ravis de collaborer avec ces collectivités du Haut-Rhin pour un développement rapide du covoiturage sur l'ensemble de leur territoire, offrant ainsi une solution concrète pour le pouvoir d'achat des habitants et répondant aux enjeux urgents liés au climat. »

Julien HONNART
Directeur de la stratégie de Klaxit par BlaBlaCar Daily.



Pour Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le covoiturage présente un potentiel de développement important avec un impact significatif sur la réduction des consommations énergétiques et sur la baisse du trafic, en phase avec les ambitions de son Plan Climat Nouvelle Donne. Il s'agit d'une solution intéressante pour répondre aux besoins de mobilité dans les territoires peu denses et mal desservis, ainsi que d'une mesure d'accompagnement à la ZFE-m. En s'engageant, m2A accompagne les entreprises de son territoire dans la mise en place d'un service de covoiturage. La mise en place d'un service identique sur l'ensemble des territoires facilite la compréhension de l'usager ainsi que son adhésion au service. Le dispositif est actif.

« Laboratoire européen des mobilités, Mulhouse Alsace Agglomération s'engage pour l'avenir de son territoire en favorisant l'usage des mobilités douces et partagées, avec notamment le développement du covoiturage. En faisant appel à l'expertise de Klaxit, m2A allie ainsi son sens de l'innovation à son engagement en faveur de l'environnement et de la santé de ses habitants, des enjeux majeurs et des atouts pour son attractivité. Cette solution, élaborée en coconstruction avec l'ensemble des 16 EPCI du Haut-Rhin et à laquelle adhèrent dès à présent six d'entre eux, témoigne de l'importance du « Faire ensemble » qui est dans l'ADN de m2A. Car c'est en œuvrant collectivement, dans un partenariat public-privé aux côtés des entreprises du territoire, que nous irons plus loin pour nos citoyens dans un contexte économique et écologique sensible ! »

Fabian JORDAN
Président de Mulhouse Alsace Agglomération – m2A



Pour Saint-Louis Agglomération, le covoiturage se présente également comme un outil pour limiter la congestion due au projet « 5A3F » (projet autoroutier d'envergure touchant l'autoroute A35 et la route départementale RD 105 au niveau de l'agglomération ludovicienne, et dont les travaux routiers sont prévus de 2024 à 2027). Le dispositif est actif.

« Saint- Louis Agglomération est un territoire aux infrastructures routières qui drainent plusieurs milliers de travailleurs frontaliers par jour et sont ainsi régulièrement saturées aux heures de pointe. Cette situation va malheureusement sans doute s'accroître pendant la période de travaux liés au projet 5A3F porté par la CeA et programmée sur les 3 prochaines années. Bénéficier d'une infrastructure routière plus moderne et plus sécurisée, indispensable au développement de l'attractivité de notre secteur, impose quelques contraintes qu'il était important d'anticiper !

Nous associer ainsi au projet de développement du covoiturage porté par les EPCI du Sud-Alsace sur l'impulsion de notre voisine M2A, était donc une évidence. Au-delà de cette problématique des travaux à venir, l'offre développée par Klaxit nous est apparue également comme une des réponses essentielles aux défis environnementaux de Saint-Louis Agglomération et comme l'une des concrétisations de son Plan Climat Air-Energie-Territorial. Elle s'inscrit par ailleurs dans le droit fil des démarches que nous menons de façon coordonnée avec l'association Acteco3F qui regroupe plus de 25 industriels du territoire ainsi que l'Aéroport Bâle-Mulhouse, et visant à réduire l'empreinte carbone liée à la mobilité des personnes. Imaginez : l'association a calculé que 151 000 kms sont parcourus chaque jour par les personnels de ses membres, soit 3 fois le tour de la planète !

En cofinçant les trajets réalisés en covoiturage via KLAXIT, l'agglomération contribue au développement de ce mode de déplacement convivial et adapté aux spécificités de son territoire, en complément des transports publics et des modes actifs. »

Jean-Marc DEICHTMANN
Président de Saint-Louis Agglomération



Pour la Communauté de communes de la Région de Guebwiller (CCRG), il s'agit d'une première expérimentation, pour une durée d'un an **à compter du 15 octobre 2023** de ce dispositif de covoiturage. Le covoiturage est une réelle opportunité qui répond à des objectifs multiples :

- augmenter le pouvoir d'achat des habitants : un salarié automobiliste qui habite à 30 kilomètres de son lieu de travail et qui covoiture quotidiennement, en alternance avec un voisin ou un collègue, économise près de 2 000 euros chaque année, hors incitation financière de la collectivité ;
- se déplacer plus librement : le covoiturage crée une offre de mobilité partagée là où il n'y a pas de transport en commun ; il est aussi solidaire en permettant l'accès à un transport pour ceux qui n'ont pas de voiture ou qui ne peuvent pas conduire ;
- participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'amélioration de la qualité de l'air : à elle seule, la voiture individuelle représente 30% des GES du territoire de la CCRG. Partager un véhicule permet de diviser par deux les émissions de CO₂ de son trajet.

Ainsi, pour répondre aux objectifs portés par son plan climat et aux attentes des habitants exprimées dans un sondage réalisé en juillet 2023, la CCRG et les collectivités partenaires mettent en place des incitations financières aux utilisateurs de la plateforme Klaxit, pour un montant de 15 000 € pour une année d'expérimentation.

« Chaque jour, près de 19 000 trajets domicile-travail sont réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG). En l'absence d'un service de transport lourd régulier, l'ambition de la CCRG est de permettre à ses usagers de se déplacer autrement. C'est donc en toute logique que la CCRG a choisi de s'associer à ses collectivités voisines, membres du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon, à Saint-Louis Agglomération et à m2A pour mettre en place un service de covoiturage cohérent à l'échelle du département. Avec le soutien de l'Etat via le Fonds Vert, le covoiturage est une réelle opportunité pour répondre aux enjeux multiples du territoire. »

Marcello ROTOLO
Président de la Communauté de communes
de la Région de Guebwiller



Pour la Communauté de communes Centre Haut-Rhin

« En complément des actions en faveur des mobilités douces, le Centre Haut-Rhin œuvre activement pour favoriser le covoiturage. Outre la création d'aires de covoiturage en lien avec la CeA, notre collectivité a choisi de proposer une solution commune avec les autres EPCI du Sud Haut-Rhin, avec une incitation financière au covoiturage. Cette offre répond à des enjeux écologiques forts mais permet également aux personnes non motorisées d'accéder à des zones d'emploi, en l'absence de transport en commun adapté. »

Michel HABIG
Président de la Communauté de communes
Centre Haut-Rhin



Pour la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, si les principes sont les mêmes, l'incitation tarifaire de la collectivité au conducteur varie non pas de 2 à 3 € mais de 1 à 3 €, **à compter du 1^{er} novembre.**

« Le développement de ce dispositif de covoiturage, avec le soutien du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon, apporte une solution pour faciliter les déplacements vers les lieux de travail sur un territoire où les transports en commun sont moins développés. Il permettra également de désengorger les routes et stationnements dans les villages dans un contexte de rationalisation des aménagements fonciers. S'engager pour le covoiturage en apportant une incitation financière aux covoitureurs s'inscrit pleinement dans le prolongement des actions que nous engageons dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain et de la Convention Territoriale Globale que nous portons avec la CAF : préserver l'environnement, encourager la transition des mobilités et améliorer la qualité de vie sur notre territoire ! »

Jean-Pierre TOUCAS
Président de la Communauté de communes
Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux



Pour la Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach, les principes restent les mêmes, avec la prise en compte des territoires intérieurs et extérieurs à la communauté de communes, avec un démarrage du dispositif **à compter du 15 octobre 2023.**

« La mobilité doit être au cœur de nos priorités car nous, décideurs locaux, devons réfléchir et concevoir de nouveaux modèles de réseaux pour connecter nos territoires en prenant en compte aussi bien les enjeux économiques qu'environnementaux et climatiques. C'est en cela que proposer un service de covoiturage cohérent à l'échelle d'un bassin de mobilités élargi nous a paru évident et c'est grâce à un travail collaboratif de qualité entre intercommunalités que nos habitants vont pouvoir bénéficier dès cet automne d'un outil reconnu et adapté. Nous souhaitons en plus accompagner le changement de pratique en subventionnant une partie de l'indemnité kilométrique. C'est attractif pour les utilisateurs, pour les entreprises et pour nos territoires en général. »

Gérard HUG
Président de la Communauté de communes
Alsace Rhin-Brisach



CONTACTS PRESSE

Contact presse Klaxit par BlaBlaCar Daily

01 76 42 02 04

presse@blablacar.com

Contact presse Mulhouse Alsace Agglomération

Orlane Foucault

Attachée de presse m2A

06 45 86 16 47

orlane.foucault@m2A.fr

Contact presse Saint-Louis Agglomération

Katy Dupas

Chargée de communication

06 69 37 32 84

dupas.katy@agglo-saint-louis.fr

Contact presse Communauté de communes de la Région de Guebwiller

Camille Lerognon

Chargée de communication CCRG

06 03 16 50 13

camille.lerognon@cc-guebwiller.fr

Contact presse Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach

Jessica Dalstein

Chargée de communication

03 89 72 14 99

06 70 95 29 20

j.dalstein@alsacerhinbrisach.fr